

Janvier 2026

Consultation pré-budgétaires du Québec **Recommandations d'AluQuébec**

Faire des achats publics, de la main-d'œuvre et du commerce des
leviers de compétitivité pour les équipementiers et
transformateurs québécois



Contexte

Dans un contexte de ralentissement économique, de pressions budgétaires accrues et de tensions commerciales persistantes, le Québec dispose d'un levier puissant, sous-utilisé et immédiatement mobilisable : ses politiques publiques existantes.

Pour les équipementiers et les transformateurs de l'aluminium, majoritairement des PME manufacturières ancrées dans les régions du Québec, la capacité à investir et maintenir la production sur le territoire repose moins sur la création de nouveaux programmes que sur :

- la cohérence et la prévisibilité des politiques d'achats publics ;
- l'accès durable à la main-d'œuvre ;
- la stabilité des règles commerciales et tarifaires.

AluQuébec est la grappe industrielle qui représente et mobilise les PME de la filière de l'aluminium au Québec. En fédérant l'écosystème autour de projets structurants, l'organisation soutient la croissance et la compétitivité des entreprises et favorise une plus grande utilisation de l'aluminium. AluQuébec agit comme catalyseur pour renforcer la place de l'aluminium québécois sur les marchés stratégiques et créer des retombées durables pour l'économie du Québec et du Canada. Dans le cadre des consultations pré-budgétaires, la grappe a consulté ses membres pour émettre 3 recommandations clés qui permettront aux équipementiers et transformateurs québécois de demeurer compétitif dans un environnement économique changeant.

À travers ce mémoire, AluQuébec propose une approche structurée visant à :

- 1. Faire des achats publics un levier structurant de création de valeur industrielle et locale, en intégrant une vision à long terme des coûts, de la durabilité et des retombées économiques ;**
- 2. Réduire le risque et l'incertitude auxquels font face les entreprises, en assurant des signaux clairs et prévisibles en matière de politiques publiques;**
- 3. Maintenir et renforcer la capacité manufacturière du Québec, condition essentielle à la résilience économique, à la création d'emplois et à la souveraineté industrielle**

Sommaire des recommandations

1. Créer les conditions de l'investissement industriel dans un contexte d'instabilité économique

Recommandation 1 - Faire de l'innovation le pilier de la résilience industrielle

Relancer une Stratégie québécoise de développement de l'aluminium, arrimée aux réalités économiques et commerciales actuelles qui intègre de façon cohérente les leviers d'innovation, d'achats publics, de fiscalité, de soutien à l'exportation et de développement de la main-d'œuvre. Cette stratégie doit offrir prévisibilité et cohérence aux entreprises pour sécuriser l'investissement industriel et maximiser le rendement des innovations.

Recommandation 2 - Assurer la continuité de la main-d'œuvre industrielle

Mettre en place des mesures permettant de sécuriser les travailleurs étrangers temporaires déjà en poste, notamment par l'instauration d'une clause d'antériorité, afin d'assurer la stabilité des opérations et de préserver la compétitivité industrielle. Cette approche doit également inclure le renforcement de la formation professionnelle pour les métiers spécialisés et des mécanismes de maintien en emploi lors de ralentissements temporaires.

2. Innovation, exportation et R-D : un cadre de soutien pour les équipementiers québécois

Recommandation 3 - Maintenir et bonifier le Programme équipementier-clients et relancer le Programme pour le soutien des innovations en aluminium.

Maintenir et bonifier le Programme équipementier-clients et relancer le PSIAL pour soutenir l'innovation collaborative, partager le risque des projets technologiques et créer des vitrines industrielles exportables.

Recommandation 4 - Renforcer le soutien à l'exportation et à la commercialisation

Accroître et stabiliser le Programme de soutien à la commercialisation et à l'exportation (PSCE) afin de permettre aux PME industrielles de structurer leur présence sur les marchés internationaux et de convertir l'innovation en

croissance économique. Les enveloppes et montants admissibles doivent mieux refléter les coûts réels liés à l'implantation locale et aux chaînes d'approvisionnement internationales.

Recommandation 5 - Maintenir et faire évoluer le crédit d'impôt en R-D

Moderniser les crédits d'impôt pour répondre aux besoins spécifiques des équipementiers et transformateurs :

- Crédit d'impôt en R-D : intégrer un mécanisme de préqualification des projets, des critères d'admissibilité clairs et des versements progressifs alignés sur les cycles d'innovation industrielle, afin de réduire le risque financier et améliorer la prévisibilité pour les équipementiers.
- Crédit d'impôt à l'investissement (C3i) : remettre en place ce crédit pour les transformateurs, dans une forme proche de celle existante jusqu'en 2024, afin de soutenir directement l'achat d'équipements et relancer l'investissement industriel.

3. Transformateurs : mobiliser les leviers publics pour renforcer la compétitivité et la valeur ajoutée locale

Recommandation 6 – Faire du coût total de possession un critère structurant des achats publics

Faire évoluer les politiques d'achats publics afin qu'elles intègrent systématiquement le coût total de possession, incluant la durabilité, l'entretien, la fin de vie ou encore la recyclabilité des matériaux, dans une logique de neutralité technologique et matérielle afin d'optimiser les investissements publics et soutenir les solutions performantes à long terme.

Recommandation 7 – Mieux valoriser les matériaux transformés localement dans les appels d'offres publics

Adapter les cadres d'appels d'offres afin de ne pas prescrire a priori un matériau spécifique lorsque plusieurs solutions sont techniquement possibles et de permettre une prise en compte structurée des matériaux transformés localement lorsqu'ils sont compétitifs sur le cycle de vie, en tenant compte des retombées industrielles, de la résilience des chaînes d'approvisionnement et de la création de valeur au Québec.

Recommandation 8 – Utiliser les infrastructures publiques comme levier de démonstration et d'innovation pour les transformateurs

Déployer des projets pilotes et des mécanismes d'expérimentation dans les infrastructures publiques afin de soutenir la mise en marché, la démonstration et l'adoption de solutions innovantes et alternatives développées par les transformateurs québécois.

Le rôle stratégique des équipementiers et des transformateurs de l'aluminium

Les équipementiers : catalyseurs d'innovation et de modernisation industrielle

Les équipementiers québécois de la filière aluminium jouent un rôle central dans la compétitivité de l'ensemble de la chaîne de valeur. Ils conçoivent et fabriquent des équipements spécialisés, des technologies de procédés et des solutions industrielles qui permettent :

- la modernisation des alumineries et des usines de transformation ;
- l'amélioration de la productivité et de la performance environnementale ;
- le déploiement de technologies innovantes, souvent développées au Québec.

Majoritairement constitués de PME, les équipementiers évoluent toutefois dans un modèle d'affaires caractérisé par des investissements élevés en R-D et en capital, des cycles de vente longs et une dépendance directe à la capacité de leurs clients à investir. Leur clientèle étant largement implantée à l'international, au gré de la localisation des alumineries, les équipementiers québécois sont des exportateurs par nature, exposés à la concurrence mondiale et aux fluctuations des marchés internationaux. Leur compétitivité repose donc sur des signaux publics clairs et alignés avec les cycles longs de l'industrie manufacturière.

Les transformateurs : créateurs de valeur ajoutée et d'emplois régionaux

Les transformateurs de l'aluminium assurent la transformation du métal primaire en produits semi-finis et finis destinés à des secteurs stratégiques pour le Québec, notamment les infrastructures, le transport, l'énergie et la défense.

Ils constituent un maillon essentiel de la création de valeur locale et génèrent des emplois qualifiés, souvent en région. Toutefois, ils opèrent dans un environnement marqué par des marges limitées, une forte sensibilité aux coûts et une exposition directe aux politiques d'achats publics et aux règles commerciales. Pour ces

entreprises, l'accès prévisible aux marchés, la stabilité réglementaire et la disponibilité de la main-d'œuvre sont des facteurs déterminants de compétitivité.

Afin de refléter fidèlement les réalités distinctes des équipementiers et des transformateurs de l'aluminium, tout en maintenant une vision industrielle intégrée, AluQuébec formule des recommandations structurées en trois niveaux : des recommandations transversales, des recommandations spécifiques aux équipementiers et des recommandations ciblées pour les transformateurs.

1. Créer les conditions de l'investissement industriel dans un contexte d'instabilité économique

Recommandation 1 – Faire de l'innovation le pilier de la résilience industrielle en relançant une Stratégie québécoise de développement de l'aluminium

Dans un contexte économique et commercial marqué par une forte instabilité, l'innovation constitue l'un des principaux leviers de résilience pour la filière québécoise de l'aluminium, tant pour les équipementiers que pour les transformateurs. Elle permet d'améliorer la productivité, de réduire l'empreinte environnementale des procédés, d'accroître la valeur ajoutée des produits et de soutenir l'ouverture de nouveaux marchés.

Or, l'innovation industrielle repose sur des investissements longs et risqués. Elle nécessite des signaux publics clairs et prévisibles. En l'absence d'une vision structurante, les entreprises tendent à reporter ou à réduire leurs projets d'innovation, au détriment de la compétitivité collective du Québec.

Dans cette perspective, AluQuébec recommande la remise en place d'une *Stratégie québécoise de développement de l'aluminium*, à l'image de celle déployée de 2021 à 2024, en l'adaptant aux réalités économiques, commerciales et industrielles actuelles.

La précédente stratégie avait permis de structurer l'action gouvernementale, de mobiliser les acteurs de la chaîne de valeur et de soutenir l'innovation à toutes les

étapes du développement industriel. Les conclusions de cette stratégie recommandaient d'ailleurs, dans une logique d'amélioration continue, de :

- se doter de cibles chiffrées et mesurables, appuyées sur des données disponibles et robustes ;
- établir un portrait plus complet de l'industrie québécoise de l'aluminium, incluant l'ensemble des acteurs de l'écosystème, afin d'éclairer plus efficacement la prise de décision publique.

Depuis, le contexte a profondément évolué. La guerre commerciale entre les États-Unis et le Canada s'est intensifiée, exposant le secteur de l'aluminium à des tarifs douaniers atteignant 50 %. En réponse, le gouvernement fédéral a mis en place plusieurs mesures structurantes, dont une politique *Buy Canadian* et l'élaboration, en collaboration avec AluQuébec, d'un catalogue des codes HS visant à mieux orienter les achats publics et soutenir les entreprises.

Dans ce contexte, il apparaît essentiel que le Québec se dote à nouveau d'une vision stratégique propre, complémentaire aux initiatives fédérales, afin d'assurer une meilleure connaissance de son écosystème industriel et une capacité renforcée à soutenir l'innovation, l'investissement et l'adaptation des entreprises face aux chocs économiques.

AluQuébec souligne également l'importance que cette *Stratégie québécoise de développement de l'aluminium* soit élaborée de manière participative, en collaboration étroite avec les organisations représentatives de l'écosystème, les entreprises, les centres de recherche et les partenaires régionaux. Une telle approche permettrait d'ancrer la stratégie dans les réalités opérationnelles et de maximiser l'efficacité des interventions publiques.

Recommandation 1 - Faire de l'innovation le pilier de la résilience industrielle en relançant une Stratégie québécoise de développement de l'aluminium

Relancer une *Stratégie québécoise de développement de l'aluminium* faisant de l'innovation industrielle une priorité transversale, tout en assurant la prévisibilité et la cohérence des politiques publiques. Cette stratégie devrait arrimer les leviers d'innovation, d'achats publics, de fiscalité, de soutien à l'exportation et de

développement de la main-d'œuvre afin de créer un environnement propice à l'investissement et à la résilience de la filière.

Recommandation 2 - Assurer la continuité de la main-d'œuvre industrielle

La disponibilité de la main-d'œuvre constitue aujourd'hui l'un des principaux facteurs limitant la capacité d'investissement et de croissance des entreprises de la filière aluminium. Les équipementiers et transformateurs québécois évoluent dans des domaines hautement spécialisés, où certaines compétences techniques, notamment en soudure de l'aluminium, sont rares, longues à développer et difficiles à remplacer.

Les entreprises soulignent qu'elles priorisent le recrutement au Québec lorsque cela est possible. Toutefois, dans plusieurs régions industrielles, les bassins de main-d'œuvre sont insuffisants pour répondre aux besoins, particulièrement pour des métiers spécialisés. Cette réalité oblige les employeurs à recourir, de façon complémentaire, au recrutement à l'extérieur du Québec afin d'assurer la continuité de leurs opérations. Dans ce contexte, les travailleurs étrangers temporaires (TET) jouent un rôle essentiel pour plusieurs entreprises de la filière aluminium, notamment dans des régions comme le Saguenay.

En 2025, les changements apportés par le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial aux règles encadrant l'embauche et le renouvellement des permis de travail des travailleurs étrangers temporaires ont suscité de vives inquiétudes au sein du milieu industriel, particulièrement dans des secteurs où la rareté de main-d'œuvre est structurelle.

Ces mesures surviennent alors que le Québec comptait 72 405 travailleurs étrangers temporaires lors du dernier bilan annuel (décembre 2024). Or, ces restrictions ne tiennent pas compte des réalités structurelles du marché du travail québécois. Le Québec fait face à un défi démographique majeur : selon le Conseil du patronat du Québec, en 2024, seulement 93 jeunes étaient disponibles pour entrer sur le marché du travail pour 100 départs à la retraite anticipés. Dans plusieurs régions, la pyramide des âges s'inverse, rendant le maintien des travailleurs en poste tout aussi stratégique que le recrutement.

Par ailleurs, bien que la demande pour la formation professionnelle soit élevée, l'offre demeure insuffisante. Dans plusieurs régions, les programmes de formation en métiers industriels, notamment en soudure, sont complets. Les entreprises constatent que des candidats souhaitent se former, mais ne peuvent accéder aux programmes disponibles. Pourtant, la formation de ces travailleurs est longue, et la perte d'un employé qualifié représente un coût excessivement élevé pour une PME.

Dans un contexte économique marqué par des chocs hors du contrôle des entreprises, plusieurs membres soulignent l'importance de disposer de mécanismes permettant de maintenir en poste les travailleurs qualifiés durant des périodes temporaires de ralentissement, afin d'éviter des mises à pied irréversibles. La crainte exprimée est claire : avoir procédé à des licenciements faute de soutien transitoire, puis ne pas être en mesure de recruter et de former suffisamment rapidement lorsque l'activité économique reprend.

Recommandation 2 – Assurer la continuité de la main-d'œuvre industrielle

AluQuébec recommande de :

- **Mettre en œuvre des mesures permettant aux employeurs de conserver les travailleurs étrangers temporaires déjà présents au Canada, notamment par l'instauration d'une clause d'antériorité (« clause grand-père »), afin d'assurer la continuité des opérations industrielles ;**
- **Reconnaître le caractère stratégique et spécialisé de certains métiers industriels, et préserver la capacité des entreprises à recruter à l'extérieur du Québec lorsque les compétences requises ne sont pas disponibles localement ;**
- **Renforcer les capacités de formation professionnelle dans les métiers industriels clés, notamment en soudure de l'aluminium, en tenant compte des réalités et besoins régionaux ;**
- **Mettre en place ou réactiver des mécanismes de soutien au maintien en emploi, inspirés de programmes de subvention salariale d'urgence, afin de**

permettre aux PME de traverser des périodes économiques difficiles sans perdre de compétences clés ;

- **Assurer une meilleure cohérence entre les politiques de formation, d'immigration et de développement économique, afin de répondre aux besoins réels du marché du travail local**



2. Innovation, exportation et R-D : un cadre de soutien pour les équipementiers québécois

Recommandation 3 : Maintenir et bonifier le Programme équipementier-clients : un levier stratégique pour l'innovation et la compétitivité

Parmi les instruments existants, le Programme équipementiers-clients, administré par le Centre québécois de recherche et de développement de l'aluminium (CQRDA), s'impose comme un outil structurant et unique pour soutenir l'innovation collaborative dans la filière aluminium. Les membres d'AluQuébec soulignent unanimement son rôle central dans le développement technologique et industriel des équipementiers québécois, en particulier pour des projets d'envergure impliquant des équipements industriels complexes.

Ces projets sont, par nature, des projets de recherche, développement et innovation, s'échelonnent sur plusieurs années. Les entreprises constatent que les échéanciers sont souvent serrés au regard de la complexité technologique ou encore des contraintes opérationnelles. Dans plusieurs cas, les projets connaissent des glissements de calendrier sans que cela ne remette en cause leur pertinence ou leur potentiel économique.

Les entreprises soulignent l'importance de pouvoir structurer ces projets autour de livrables intermédiaires clairement définis, permettant une progression graduelle et mesurable des travaux, tout en respectant les exigences du programme. Cette approche, fondée sur des jalons techniques et industriels successifs, reflète davantage la réalité des projets d'équipements complexes et contribue à une meilleure gestion des risques technologiques et financiers, tant pour les équipementiers que pour leurs clients.

Par ailleurs, les entreprises indiquent que la décision d'investissement du client est fréquemment conditionnelle à l'obtention d'un soutien public. Le Programme équipementiers-clients joue ainsi un rôle déterminant comme levier de décision, en réduisant le risque perçu tant pour l'équipementier que pour le client industriel. Ce mécanisme crée un véritable effet gagnant-gagnant : le producteur bénéficie d'une technologie de pointe en avance sur ses concurrents, tandis que l'équipementier obtient une vitrine technologique de grande valeur.

Dans ce contexte, il serait pertinent d'envisager l'allongement de la durée admissible des projets à trois ans plutôt qu'à deux, afin de mieux tenir compte des délais inhérents aux processus d'autorisation et de décision des clients industriels, tout en sécurisant la réalisation des livrables prévus. Un tel ajustement renforcerait l'efficacité du programme sans en modifier les objectifs ni les mécanismes fondamentaux.

Le programme est actuellement actif jusqu'au 31 mars 2028, avec 21 M\$ de subventions directes déjà accordées sur une enveloppe globale de 22 M\$ et jouit d'un fort ancrage dans l'écosystème industriel québécois. Ces résultats démontrent son efficacité et son fort effet levier sur l'innovation, la productivité et la compétitivité de la filière aluminium.

Recommandation 3.1 – Relancer le Programme de Soutien aux Innovations Aluminium (PSIAL)

En complément du Programme équipementiers-clients, AluQuébec recommande la relance du Programme de Soutien aux Innovations Aluminium (PSIAL) précédemment financé dans le cadre de la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium (SQDA) et administré par le Centre québécois de recherche et de développement de l'aluminium (CQRDA).

Le programme PSIAL joue un rôle clé pour réduire l'écart entre la recherche, l'innovation technologique et la mise en marché, en soutenant le développement de produits et de procédés à plus forte valeur ajoutée. Il permet notamment aux PME de la filière aluminium d'amorcer ou de structurer des projets technologiques en partageant le risque financier associé aux phases amont de l'innovation.

Les transformateurs et équipementiers québécois font face à des coûts élevés de prototypage, ainsi qu'à un accès limité au capital pour des projets technologiques comportant un niveau de risque élevé. Dans ce contexte, le PSIAL agit comme un levier financier de choix qui favorise la prise de décision et accélère la réalisation de projets qui, sans ce soutien, seraient reportés ou abandonnés.

Entre sa mise en œuvre et son interruption, le programme PSIAL a permis de soutenir 64 projets, représentant 3,1 M\$ en subventions, 7,5 M\$ en contributions des partenaires et 10,6 M\$ en coûts totaux de projets, démontrant un effet levier significatif sur l'innovation industrielle.

La relance du PSIAL permettrait de compléter efficacement l'architecture actuelle de soutien à l'innovation, en intervenant en amont des projets structurants appuyés par le Programme équipementiers-clients, et en renforçant la capacité des PME à développer et valoriser des technologies innovantes au Québec.

Recommandation 3 - Maintenir et bonifier le Programme équipementier et relancer le Programme de Soutien aux Innovations Aluminium (PSIAL): deux leviers stratégiques pour l'innovation et la compétitivité

Afin de consolider et maximiser l'impact de l'écosystème de soutien à l'innovation, AluQuébec recommande de :

- **Maintenir le programme Équipementiers-clients au-delà de 2028, afin d'assurer la prévisibilité nécessaire à la planification et à la réalisation de projets d'innovation industrielle de longue durée impliquant des équipements complexes;**
- **Renforcer l'approche par livrables intermédiaires, structurant les projets autour de jalons techniques et industriels successifs, tout en permettant une progression mesurable et une gestion rigoureuse des risques ;**
- **Assurer une flexibilité suffisante dans l'allocation des budgets associés aux livrables, afin de sécuriser la continuité des projets à fort potentiel et d'éviter les ruptures de financement liées à des enjeux de calendrier**
- **Adapter les échéanciers et les modalités du programme à la réalité des projets industriels complexes, notamment en portant la durée admissible des projets à trois ans plutôt qu'à deux,**
- **Relancer le PSIAL, pour intervenir en amont des projets structurants, soutenir les PME dans le développement de produits et procédés à plus forte valeur ajoutée.**

Recommandation 4 - Renforcer le soutien à l'exportation et à la commercialisation : un levier stratégique pour les PME industrielles

Pour les équipementiers de la filière aluminium, l'innovation ne se limite pas au développement technologique : elle doit impérativement être accompagnée d'une capacité à déployer et exporter les solutions industrielles conçues au Québec. À cet égard, le Programme de soutien à la commercialisation et à l'exportation (PSCE) constitue un outil pertinent et reconnu par les membres d'AluQuébec pour appuyer les démarches de commercialisation et d'exportation des PME manufacturières.

Toutefois, les entreprises rapportent que les enveloppes disponibles dans le cadre du PSCE sont fréquemment épuisées en quelques semaines, limitant l'accès au programme à un nombre restreint d'entreprises malgré des besoins importants et récurrents. Cette situation crée une forte imprévisibilité et complique la planification des stratégies d'exportation à moyen terme.

Les entreprises soulignent également que les réalités de l'exportation ont évolué au cours des dernières années. La montée du protectionnisme et les pressions accrues sur les coûts obligent de plus en plus les équipementiers à se rapprocher physiquement de leurs clients et de leurs marchés. Les stratégies d'exportation reposent désormais sur une présence accrue à l'international, incluant des ressources stationnées localement (gestion de projets, soutien technique, développement d'affaires), ainsi que l'adaptation partielle des chaînes d'approvisionnement.

Dans ce contexte, les dépenses associées à l'exportation ne se limitent plus à la prospection ou à la commercialisation, mais incluent désormais des coûts liés à l'implantation locale et à la structuration de réseaux d'approvisionnement. À cet égard, les entreprises indiquent que les montants admissibles au PSCE, bien que utiles, demeurent insuffisants pour soutenir adéquatement ces nouvelles réalités, alors même que ces investissements sont essentiels pour demeurer compétitives à l'international.

Les conséquences sont concrètes : faute d'un soutien suffisant, plusieurs PME doivent réduire ou fragmenter leurs stratégies de croissance à l'international, limitant ainsi la portée commerciale des innovations développées au Québec. Dans un contexte de concurrence mondiale accrue et de recomposition des chaînes de valeur, concevoir des technologies performantes sans pouvoir les déployer

efficacement sur les marchés étrangers réduit significativement le rendement des investissements publics en innovation.

Recommandations 4 - Renforcer le soutien à l'exportation et à la commercialisation : un levier stratégique pour les PME industrielles

AluQuébec propose de :

- **Augmenter significativement l'enveloppe budgétaire du PSCE, afin de permettre à un plus grand nombre d'entreprises de bénéficier du programme ;**
- **Assurer une accessibilité élargie et prévisible, pour permettre aux PME de planifier leurs stratégies d'exportation et de positionnement international à moyen terme ;**
- **Revoir et bonifier les montants admissibles, afin qu'ils reflètent mieux les coûts réels associés aux nouvelles réalités de l'exportation, incluant la présence locale à l'international, les ressources humaines sur les marchés cibles et l'adaptation des chaînes d'approvisionnement ;**
- **Adapter les critères du programme, afin de soutenir des stratégies de commercialisation et d'implantation internationale à plus forte valeur ajoutée, alignées avec les enjeux de compétitivité, de résilience et de souveraineté industrielle.**

En renforçant le soutien à l'exportation, le Québec maximise non seulement les retombées économiques de ses innovations industrielles, mais permet également aux PME manufacturières de s'adapter aux transformations des marchés internationaux et de consolider leur position dans des chaînes de valeur de plus en plus fragmentées et concurrentielles.

Recommandation 5 - Maintenir et faire évoluer le crédit d'impôt en R-D : garantir prévisibilité et gestion du risque financier

Les crédits d'impôt constituent des leviers structurants pour soutenir l'innovation, l'investissement productif de la filière aluminium. Toutefois, les consultations menées par AluQuébec démontrent que les outils fiscaux actuels ne répondent pas de manière optimale aux réalités distinctes des équipementiers et des transformateurs, tant en matière de gestion du risque que de simplicité administrative et de prévisibilité financière.

5.1 Crédit d'impôt en recherche et développement (R-D) : un outil à bonifier pour les équipementiers et à rendre plus accessible

Le crédit d'impôt en R-D demeure essentiel pour les équipementiers, dont les activités reposent fortement sur le développement de nouvelles technologies et de solutions industrielles avancées. Toutefois, plusieurs entreprises soulignent des enjeux majeurs de trésorerie et de gestion du risque qui limitent leur capacité à investir pleinement.

Actuellement, les entreprises doivent engager les dépenses avant de déposer leur demande, attendre la fin de l'année financière, puis composer avec des délais de traitement de plusieurs mois. Cette mécanique crée une incertitude importante quant à l'admissibilité réelle des projets et au montant final du crédit, ce qui freine la prise de risque et la planification financière.

Du côté des transformateurs, le constat est encore plus tranché : plusieurs entreprises indiquent ne pas utiliser le crédit d'impôt en R-D. Les exigences de documentation sont jugées lourdes, le processus complexe et chronophage, et le rapport effort/bénéfice insuffisant. L'incertitude quant à l'admissibilité des projets accentue la perception de risque, particulièrement dans un contexte où les équipes techniques sont déjà fortement sollicitées.

Les entreprises consultées identifient clairement des pistes d'amélioration :

- un processus de préqualification en amont, permettant de confirmer l'admissibilité des projets avant l'engagement des dépenses ;
- des paramètres d'admissibilité plus clairs réduisant l'ambiguïté et le risque de refus ;

- une approche inspirée de programmes reconnus pour leur efficacité et leur prévisibilité, comme le PARI du CNRC, incluant la possibilité de versements progressifs.

5.2 Crédit d'impôt à l'investissement (C3i) : un levier essentiel à rétablir pour les transformateurs

Les transformateurs de la filière aluminium soulignent l'importance qu'a eue le crédit d'impôt à l'investissement (C3i), aboli en 2024. Contrairement aux crédits liés à la R-D, le C3i répondait directement à leur réalité opérationnelle.

Ce crédit permettait de :

- soutenir l'achat d'équipements dédiés à la production ;
- générer un soutien financier immédiat à l'investissement ;
- offrir un mécanisme simple, sans alourdir la gestion comptable ou administrative ;
- encourager l'investissement productif, particulièrement dans des périodes économiques plus incertaines.

Dans le contexte actuel, marqué par un ralentissement des investissements, les entreprises estiment que la disparition du C3i prive les transformateurs d'un des rares outils fiscaux réellement adaptés à leur modèle d'affaires. Sa remise en place, dans une forme similaire à celle qui existait auparavant, serait un signal fort pour relancer l'investissement industriel et soutenir la compétitivité des entreprises québécoises.

Recommandation 5 – Maintenir et faire évoluer le crédit d'impôt en R-D : garantir prévisibilité et gestion du risque financier

AluQuébec recommande de :

- **Maintenir et bonifier le crédit d'impôt en R-D, en y intégrant un mécanisme de préqualification des projets, des critères plus clairs et, lorsque pertinent, des versements progressifs, afin de réduire le risque financier et améliorer la prévisibilité pour les entreprises, en particulier les équipementiers ;**

- **Adapter le crédit d'impôt en R-D aux réalités des transformateurs, en simplifiant les exigences administratives et en clarifiant les paramètres d'admissibilité ;**
- **Remettre en place un crédit d'impôt à l'investissement de type C3i, afin de soutenir directement les transformateurs dans l'acquisition d'équipements productifs, relancer l'investissement industriel et renforcer la compétitivité de la filière aluminium.**

Recommandation 6 – Faire du coût total de possession un critère structurant des achats publics

Dans un contexte de transition vers des infrastructures plus durables, les achats publics constituent un levier structurant pour orienter les choix industriels et soutenir la compétitivité de la filière de transformation de l'aluminium. Pourtant, les pratiques actuelles demeurent largement fondées sur le coût initial des projets, ce qui tend à sous-évaluer la performance réelle des solutions sur leur cycle de vie complet.

Faire du coût total de possession un critère structurant des achats publics permettrait d'intégrer de façon systématique l'ensemble des coûts associés aux infrastructures, incluant l'entretien, la durabilité, le remplacement ou encore la fin de vie et le potentiel de recyclabilité des matériaux. Une telle approche favoriserait également une plus grande neutralité technologique et matérielle, en permettant à différents matériaux de se qualifier sur la base de leur performance globale plutôt que sur des spécifications a priori.

Dans le cadre de l'octroi de subventions gouvernementales, cette approche pourrait également s'accompagner d'une exigence de priorisation des achats canadiens par les grandes entreprises, le recours à des fournisseurs étrangers étant envisagé lorsque les propositions locales ne sont pas compétitives, sur la base d'une évaluation rigoureuse du coût complet, incluant notamment les coûts d'inspection lors de la fabrication, de transport et de logistique. Cette approche favorise des décisions plus rigoureuses sur le plan économique, tout en réduisant les coûts publics à moyen et long terme.

Pour les transformateurs québécois, cette évolution est déterminante. Les solutions qu'ils développent se distinguent souvent par leur durabilité et leur performance

environnementale, des caractéristiques qui prennent pleinement leur valeur lorsqu'elles sont évaluées sur l'ensemble du cycle de vie des ouvrages.

À terme, l'intégration du coût total de possession contribuerait à aligner les décisions d'approvisionnement public avec les objectifs économiques, et environnementaux du Québec, tout en renforçant la résilience des infrastructures et la compétitivité de la filière de transformation.

Recommandation 6 – Faire du coût total de possession un critère structurant des achats publics

Intégrer systématiquement le coût total de possession dans les politiques d'achats publics, incluant l'entretien et la durabilité. Cette approche permettrait de :

- **Valoriser les solutions performantes et durables développées localement ;**
- **Optimiser les investissements publics à moyen et long terme ;**
- **Renforcer la compétitivité des transformateurs québécois en tenant compte de la valeur réelle de leurs solutions sur l'ensemble du cycle de vie.**

Recommandation 7 – Mieux valoriser les matériaux transformés localement dans les appels d'offres publics liés à l'aluminium

Dans un environnement marqué par des tensions commerciales et des enjeux de sécurité d'approvisionnement, la capacité du Québec à compter sur une filière de transformation locale forte constitue un atout stratégique. Pourtant, les cadres actuels d'appels d'offres publics ne permettent pas toujours aux matériaux transformés localement de faire valoir pleinement leur contribution économique et industrielle, même lorsqu'ils sont compétitifs sur le cycle de vie.

Cette situation est particulièrement observable dans plusieurs projets d'infrastructures et d'aménagements publics où l'aluminium est largement utilisé, notamment pour les passerelles piétonnières, les ponts routiers, les revêtements de façades de bâtiments, les poteaux de services publics ainsi que le mobilier urbain. Ces projets représentent des volumes significatifs et des occasions concrètes de maximiser les retombées économiques locales, sans compromis sur la performance technique ou environnementale.

Il est donc essentiel d'adapter les pratiques d'approvisionnement afin de ne pas prescrire systématiquement un matériau donné lorsque des alternatives existent, et de permettre une prise en compte structurée de l'origine des matériaux, de leur transformation locale et des retombées industrielles associées. Cette approche ne vise pas à restreindre la concurrence, mais à s'assurer que celle-ci s'exerce sur des bases comparables et ceci en intégrant des critères liés à la traçabilité et à la création de valeur au Québec.

Pour les transformateurs québécois, une telle reconnaissance permettrait de mieux refléter leur contribution à l'économie régionale, au maintien des emplois industriels et à l'autonomie stratégique du Québec. Elle offrirait également une meilleure prévisibilité de la demande.

En valorisant les matériaux transformés localement lorsque ceux-ci sont performants sur le plan économique et environnemental, le gouvernement du Québec renforcerait l'impact structurant de ses investissements publics et contribuerait à consolider une filière industrielle stratégique pour le Québec.

Recommandation 7 – Mieux valoriser les matériaux transformés localement dans les appels d'offres publics

Adapter les cadres d'appels d'offres afin que l'origine et la transformation locale des matériaux soient prises en compte de manière structurée et transparente.

Cette mesure vise à :

- **Reconnaître les retombées industrielles et économiques locales ;**
- **Favoriser la résilience des chaînes d'approvisionnement et la capacité de livraison ;**

- **Offrir une meilleure prévisibilité de la demande pour soutenir les investissements productifs et l'innovation.**

Recommandation 8 – Utiliser les infrastructures publiques comme levier de démonstration et d'innovation pour les transformateurs

Au-delà des règles d'approvisionnement, les infrastructures publiques peuvent jouer un rôle clé comme catalyseur d'innovation pour la filière de transformation de l'aluminium. De nombreux transformateurs québécois développent des solutions dont l'adoption est toutefois freinée par les risques associés à leur première mise en marché.

La mise en place de projets pilotes et de mécanismes d'expérimentation dans les infrastructures publiques permettrait de réduire ces risques en offrant un cadre structuré de démonstration en conditions réelles. En agissant comme premier utilisateur, le gouvernement du Québec contribuerait à générer des données probantes sur la performance technique et économique des solutions, facilitant ainsi leur diffusion et leur réplique.

Cette approche présente un double avantage. D'une part, elle accélère la commercialisation des innovations développées par les transformateurs québécois et renforce leur crédibilité sur les marchés, tant locaux qu'internationaux. D'autre part, elle permet aux donneurs d'ouvrage publics de bénéficier de solutions plus performantes et adaptées aux besoins futurs des infrastructures.

En intégrant l'innovation industrielle au cœur des projets publics, le Québec transformerait ses investissements en véritables leviers de développement économique, tout en soutenant la montée en gamme et la compétitivité de sa filière de transformation de l'aluminium.

Recommandation 8 – Utiliser les infrastructures publiques comme levier de démonstration et d'innovation pour les transformateurs

Déployer des projets pilotes et des mécanismes d'expérimentation dans les infrastructures publiques afin de réduire les risques liés à la première mise en marché des innovations. Cette approche permettrait de :

- **Accélérer la commercialisation des solutions industrielles québécoises ;**
- **Renforcer la crédibilité des transformateurs québécois sur les marchés locaux et internationaux ;**
- **Transformer les investissements publics en leviers concrets de développement économique.**

Conclusion

Dans un contexte économique incertain et fortement concurrentiel, le Québec dispose d'un levier stratégique immédiat : ses politiques publiques. Les recommandations formulées par AluQuébec visent à transformer ce levier en moteur de compétitivité industrielle.

En agissant sur la prévisibilité des achats publics, le soutien ciblé à l'innovation et à l'exportation, ainsi que la continuité de la main-d'œuvre qualifiée, le gouvernement peut non seulement protéger et renforcer la filière aluminium québécoise, mais aussi générer des retombées économiques durables : emplois régionaux, souveraineté industrielle et positionnement sur les marchés internationaux.

L'adoption de ces mesures permettrait au Québec de traduire ses politiques publiques en véritables instruments de croissance et de résilience, assurant que l'industrie aluminium demeure un pilier stratégique de l'économie québécoise pour les années à venir.